

Vendredi 9 février – DURBAN SUR ARIZE

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kathy WERSINGER.

Collège départemental : André ROUCH, Christine GASTON.

Collège communal : Louis BLAZY, Jean-Michel GUARINO, Michel BOUCHE, Jean-Claude COMMENGE, Hervé CLAUSTRE, William ACKROYD, Roger LAFFORGUE, Jean-Louis ATTANE, Christelle PECH, Didier PIQUEMAL, Michèle COLIN, Raymond BERDOU, Patrice COMMENGE, René CLASTRE, Sylvie DURAND, Antoine RODRIGUEZ, Michel SUBRA, Gérald ROVIRA, Jean-Michel DEDIEU, Edmond FAUP, Thierry TORRES, Colette ROMIER, Bernard CAVAILLE, Gabriel FAURE, Jacqueline MAURAN.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Kamel CHIBLI à Kathy WERSINGER, François ARCANGELI à Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Henri NAYROU à André ROUCH, Christine TEQUI à André ROUCH, Eric DONZE à Christine GASTON.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD à Jean-Louis ATTANE, Alain DE LA CRUZ RUEDA à Jacqueline ROMIER, Nathalie DUPUY à Jean-Louis ATTANE, Nicole LACAZE à Jacqueline MAURAN, Christian CARRERE à Didier PIQUEMAL, Bernard DEFFARGES à Louis BLAZY, Nathalie AURIAC à Jean-Michel DEDIEU, Gérard PIQUEMAL à Didier PIQUEMAL.

Excusés ou absents :

Collège régional : Nathalie MADER, John PALACIN, Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Alain BARI.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Maurice BACHELET, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Annie ALZIEU, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Aurélie MIR, Gilbert COUVREUX, Bernard DELBOSC, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Marc DUMONT, Claude AYNIE, Marie Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Jean-Christophe DEDIEU, Cécile MENDOUEZ, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Jocelyne SOUM, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Enguerrand BORDEAU, Wilm WIJNEN, Frédéric VINOLES, Jean Paul ROQUIER, Thierry PORTET, Huguette TOURET, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Georges POULET, Denis MIALHE, Rose BALAGUE, Francis ROIG, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPAIN, Galaad BONFILS, Martine CRESPO, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Pierre BATAGLIERI, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélica SENTENAC, Yvan GROS, Didier MAZERIES, Michel LIMOGES, Charlotte PAGES, Jocelyne FERT, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Robert THIRION, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Sophie COSTESEQUE, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Frédéric BONNEL, Jean Charles THORRE, François MURILLO, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Pierrette LAPEYRE, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Thierry TARIOL, Sophie ESTEULLE, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Michel HUET, Jean-Claude BAREILLE, Geneviève ARNAUD, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Gisèle SOLER, Marc SAUVAGET, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Didier PEYROU, Roland MOLE.

Monsieur Pierre EYCHENNE, maire de Durban-sur-Arize accueille l'Assemblée. Il exprime son plaisir d'accueillir cette réunion et souhaite une longue vie au PNR pour travailler ensemble dans l'intérêt du territoire.

En l'absence du Président, retardé, Jean-Louis ATTANE, Vice Président, remercie M. le Maire et propose de commencer la réunion

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Jean-Louis ATTANE soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017 à Lescure. Il précise qu'il y a une erreur sur la liste des présents. Il présente la modification. Suite à cette modification, le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

II - POINTS D'INFORMATION

Lancement d'un deuxième appel à projets sur la biodiversité-TEPCV (réf. Charte art. 7.2)

Luce RAMEIL, Directrice adjointe et Guilaine PEPKE, chargée de projet, présentent le deuxième appel à projet biodiversité TEPCV; Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a été reconnu Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la Mer en 2015. L'objectif du projet TEPCV présenté par le SMPNR est « *d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique tout en préservant la biodiversité et en protégeant les paysages* ».

Dans le cadre de ce programme d'actions, une opération groupée est menée par le SMPNR pour préserver la biodiversité des collectivités et des Maisons de Parc. Un nouvel appel à candidatures est ainsi lancé en direction des Maisons de Parc, communes ou communes associées, et intercommunalités du PNR souhaitant réaliser un projet original en faveur de la biodiversité locale. La date butoir de réception des dossiers de candidature est fixée au 31 mars 2018. Un jury sélectionnera les projets en avril 2018. Les projets retenus bénéficieront d'une aide financière dans le cadre de TEPCV.

Organisation de la restitution des résultats de l'enquête auprès des habitants (réf. Charte art. 4.2)

Matthieu CRUEGE, Directeur, rappelle que le SMPNR a lancé début novembre dernier une grande enquête citoyenne auprès des habitants du PNR, destinée à récolter les souhaits de la population et de définir de nouveaux projets, au mi-temps de la Charte du Parc naturel régional. Le questionnaire s'intéresse ainsi au regard, aux pratiques et aux envies des habitants des Pyrénées Ariégeoises.

Il explique que tous les habitants des Pyrénées Ariégeoises ont encore jusqu'au 28 février pour répondre à ce questionnaire, accessible en ligne (<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/parc-naturel-regional-lance-grande-consultation-citoyenne/>) ou en version papier.

Il conviendra alors d'analyser les questionnaires, ainsi que de déterminer les modalités et le calendrier de la « restitution » de cette enquête auprès des habitants et des élus du PNR, sur le mode participatif tel qu'adopté jusqu'ici.

Matthieu CRUEGE présente le projet de restitution de l'enquête. Elle se déroulera en environ 5 réunions réparties sur le Parc, en mai et juin. Leur ordre du jour sera organisé en deux parties : des ateliers sur des thématiques et la présentation des résultats de l'enquête. Dès que les dates et les lieux seront fixés, les élus et la population en seront informés.

III – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Composition du Collège des communes (réf. Charte art. 1.4)

Jean-Louis ATTANE explique que Mme Marie-Christine DENAT-PINCE, déléguée de la commune de St Giron, a décidé de cesser ses fonctions au sein du conseil municipal de St Giron. Ceci conduit à la cessation de ses fonctions au sein du Comité syndical et du Bureau du Syndicat mixte en sa qualité de membre du Collège des communes. Il convient de procéder à son remplacement.

Il rappelle que Les statuts du Syndicat mixte (art. VII) fixent le nombre de délégués du Collèges des communes à 14. Les délégués au Bureau sont élus par le Comité syndical sur proposition de leurs collèges respectifs. L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.

Le Collège des communes propose pour siéger au Bureau, M. Jean-Michel DEDIEU, délégué de Saint-Giron.

Jean-Louis ATTANE propose de procéder à l'élection.

A l'unanimité le Comité syndical élit Jean-Michel DEDIEU pour siéger au Bureau en tant que membre du Collège des communes.

IV - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Dotation de l'Etat (MTES) 2018 (réf. Charte art. 1.4)

Afin d'aider le Syndicat mixte à assumer la mise en œuvre de la Charte, Jean-Louis ATTANE propose de solliciter un financement du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour 2018. Celui ci viendra épauler le Syndicat mixte et compléter les cotisations statutaires de ses différents membres.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à solliciter la dotation Etat (MTES) 2018.

Approbation du Budget Primitif 2018 (réf. Charte art. 1.4)

Camille JAUDIN présente le projet de Budget Primitif 2018 du Syndicat, établi à la lumière des orientations budgétaires examinées lors de la séance du 19 décembre 2017 à Lescure. Le Bureau du Syndicat mixte l'a étudié le 31 janvier.

Elle rappelle que le contexte est complexe pour les financements mobilisables pour les opérations et l'ingénierie. Les exigences administratives pour mobiliser les fonds européens ne sont pas encore stabilisées. De plus la généralisation des appels à projets conduit dans bien des cas à des délais supplémentaires dans l'accès aux financements et augmente les niveaux d'incertitude dans leur obtention. Néanmoins, la Région Occitanie a stabilisé ses procédures relatives aux PNR.

Conformément aux orientations budgétaires, le budget 2018 s'appuie sur une stratégie de maîtrise des dépenses, voire de diminution dans certains postes. A ce jour, le Budget Primitif est proposé au vote sans la reprise des résultats car les chiffres du compte administratif 2017 ne sont pas stabilisés. Néanmoins, la construction de ce budget se réalise avec l'appui de notre nouvelle Trésorerie, à St Giron.

* Charges structurelles et charges externes liées au fonctionnement de la structure : assurances, fournitures diverses, gestion courante, prestations de services... Grâce au plan d'économies mis en œuvre par le Syndicat, ces charges ont été diminuées depuis 2014. Pour 2018, il est proposé de poursuivre cet effort.

* Charges de personnel : permanents, contractuels et stagiaires. Les charges de personnel ont été de nouveau maîtrisées en 2017, tout emploi créé ou renouvelé était financé par des concours externes (Europe, ADEME, Etat, Agence de l'Eau...). Pour 2018, il est proposé de stabiliser la masse salariale pour assurer le bon fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des actions.

* Plan d'actions : la proposition reprend aujourd'hui les actions pour lesquelles le Syndicat a reçu les notifications. Ces actions font donc partie des programmes de 2016 et 2017. Une partie de ces actions participe au financement des emplois.

* Investissement : cette année, la section d'investissement ne présente pas de forts montants. Les dépenses présentées sont liées au renouvellement de matériel et d'équipements et le remboursement d'emprunts.

* Recettes : en sus des cotisations statutaires de ses membres, le Syndicat mixte s'attachera à mobiliser à plein les concours financiers divers pour financer son fonctionnement (notamment son ingénierie), son plan d'actions et son programme d'investissement : Etat (FNADT, Ministère de l'Ecologie, Commissariat de Massif...), Europe (FEDER, FEADER...), Agence de l'Eau, ADEME, partenariats d'entreprises...

Kathy WERSINGER, conseillère régionale, intervient à ce stade de la présentation de la proposition de Budget 2018 afin d'annoncer le positionnement de la Région. Elle rappelle qu'en décembre 2017, le Syndicat mixte du Parc a interpellé la Région sur la structure financière fragile du Syndicat. La Présidente de la Région a souhaité qu'un travail de dialogue de gestion soit réalisé entre l'équipe du Parc et les services compétents de la Région.

Kathy WERSINGER explique qu'il est ressorti de ce travail d'analyse budgétaire qu'effectivement il conviendrait qu'une augmentation des dotations statutaires des partenaires de 165 K€ pour permettre au Parc de couvrir correctement ses charges de structures dans les années à venir.

Kathy WERSINGER annonce qu'afin de contribuer à cet effort collectif et dans le cadre de la stratégie de la collectivité régionale de soutenir ses territoires d'excellence labellisés « Parc naturel régional », la Région a décidé d'augmenter dès cette année son soutien au Parc de Pyrénées Ariégeoises de 50 000 €, ce qui reviendrait de passer sa dotation statutaire annuelle de 400 000 € à 450 000 €.

Kathy WERSINGER souligne que par ailleurs, la Région encourage le Parc à faire entrer de nouveaux membres (EPCI) qui permettraient notamment d'apporter de nouvelles ressources structurelles mais nécessiterait de revoir les modalités de gouvernance ainsi que les dispositions statutaires.

Camille JAUDIN conclut sa présentation en signalant que le total des sections conduit à un budget équilibré en dépenses et recettes à un niveau prévisible d'environ 2 million d'euros sur l'année 2018.

Sur proposition de Jean-Louis ATTANE, le Comité syndical approuve le Budget primitif 2018.

Point d'information sur la mise en place progressive du Régime Indemnitaire « RIFSEEP » (réf. Charte art. 3.2)

Camille JAUDIN rappelle que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant en compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat. Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et à concerner les fonctionnaires de la filière administrative à compter du 1^{er} janvier 2018. Les collectivités sont en attente des textes pour la filière technique.

Le Comité syndical a soumis la proposition au comité technique du centre de gestion qui s'est réuni le 10 janvier, et a donné délégation au Bureau pour terminer la démarche. Le Bureau, s'est réuni le 31 janvier pour en délibérer. A ce jour, la proposition de RIFSEEP a eu un avis défavorable de la CAP. Aussi le Bureau a choisi de travailler à une autre proposition qui sera soumise au Comité syndical afin de prendre en compte l'avis de la commission.

Classement démographique du SMPNR (réf. Charte art. 1.4)

Matthieu CRUEGE explique qu'il appartient à l'Assemblée délibérante du Syndicat de procéder au classement démographique par assimilation de l'établissement à une catégorie de communes.

Les développements de l'activité, de l'équipe technique et de la voilure financière du Syndicat supposent de faire évoluer son classement pour le placer en rapport avec ses nouvelles données, depuis sa création en mai 2009.

Au vu de la diversité des missions du Syndicat mixte du Parc, de son budget, de son organigramme et de la qualification de ses agents, le Président propose d'assimiler le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises à une commune de plus de 10 000 habitants.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la proposition de classement démographique du SMPNR et donc de l'assimiler à une commune de plus de 10 000 habitants.

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent au sein du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres

Camille JAUDIN rappelle que le 17 septembre 2015, le Bureau a délibéré pour la mise à disposition d'un agent. Cet agent (titulaire FPT) du SMPNR a souhaité mettre fin à ses fonctions au sein du SMPNR afin de poursuivre sa carrière professionnelle au sein du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres. Or, le statut particulier de cet organisme – Etablissement Public Administratif de l'Etat – et l'absence de Corps administratif correspondant empêche de procéder par voie de mutation de l'agent, du SMPNR vers le CELRL. Cet agent a souhaité prolonger cette mise à disposition.

Aussi Jean-Louis ATTANE propose de procéder au renouvellement de la mise à disposition de l'agent, pour une période de 3 ans renouvelable.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le renouvellement de la mise à disposition de Sophie SEJALON auprès du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres.

V – PROGRAMME D'ACTIONS

Restauration du bouquetin ibérique (réf. Charte art 7.2)

Camille JAUDIN rappelle que le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne, concrétisé à partir de 2013, développe une stratégie de moyen-terme (8 ans) qui vise :

- « à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques ».

Elle rappelle aussi que le 12 mai 2017, le Comité Syndical a délibéré en faveur de la création d'un emploi de technicien pour une durée de un an. Afin de poursuivre cette action, le Président propose de renouveler cet emploi de technicien en CDD à plein temps pour un an, sous réserve de l'obtention des financements. Il sera financé dans le cadre des dossiers de demande de financement déposés auprès du Conseil départemental, de la DREAL...

A l'unanimité le Comité syndical décide de renouveler l'emploi de contractuel sur la grille de technicien, en catégorie B, pour un an, sous réserve de l'obtention des financements.

Animation de la Charte forestière du PNR (Charte article 8.3)

Bernard CAVAILLE, membre du Bureau et délégué à la Forêt et aux Paysages, rappelle que depuis 2010, l'animation de la politique forestière du PNR est soutenue financièrement par l'Europe au titre du FEADER, sur la mesure 341A (stratégies locales de développement de la filière forêt-bois), à hauteur de 53%. Les aides du FEADER ont ainsi permis de financer un temps plein pour la chargée de mission forêt-bois depuis 2011 et le temps plein de la chargée de mission réouvertures paysagères depuis octobre 2016.

Il explique que les nouvelles modalités de financements sur le FEADER ont été publiées début janvier 2018. Il propose de déposer une demande de subvention avant le 28 février 2018, avec les dépenses prévisionnelles identifiées : Animation générale de la Charte forestière du PNR : 120 548,44 € (temps plein de la chargée de mission forêt-bois sur 2 ans), Animation des projets de réouverture paysagère : 36 113,86 € (mi-temps de la chargée de mission réouvertures paysagères sur 2 ans), coûts indirects 23 499,35 €, frais de déplacement 909 €.

Sur une période de 2 ans, le total des dépenses éligibles s'élève à 181 070,65 €.

La subvention sollicitée sur le FEADER représenterait 53% de la dépense totale éligible, soit 95 967,45 €.

A l'unanimité le Comité autorise sur cette base, le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEADER.

Constitution d'un Groupe Opérationnel du PEI (partenariat européen pour l'innovation) pour développer une gestion forestière permettant la création de valeur ainsi que la performance environnementale et sociale (Charte article 8.3.3)

Bernard CAVAILLE explique que le partenariat européen pour l'innovation (PEI) est un instrument de la politique européenne destiné à stimuler, avec le concours des acteurs de terrain, la recherche et l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de la forêt. Les projets reliés au PEI ont pour objectif de mettre en cohérence les besoins du terrain et la recherche scientifique pour réduire le fossé entre la recherche et les pratiques agricoles ou forestières. Ils doivent permettre la création d'outils opérationnels visant à promouvoir des systèmes de production innovants inscrits dans une logique de triple performance économique (création de valeur), environnementale et sociale. Ils sont financés par le FEADER.

Bernard CAVAILLE propose de signer une convention de partenariat avec le CNPF, en tant que chef de file du Groupe Opérationnel, avec comme partenaires associés : le Groupement de Développement Forestier Sylvestre, et le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises. La problématique qui sera traitée par le Groupe Opérationnel est l'augmentation de la valeur économique des productions de bois du territoire, concomitamment à une augmentation de la performance écologique et sociale de la gestion pratiquée. La problématique est la suivante : aujourd'hui encore, le territoire commercialise à plus de 75% du bois de qualité médiocre (trituration, chauffage, énergie) alors qu'un réel potentiel pour la production de qualité existe.

Bernard CAVAILLE précise que pour transmettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers les connaissances issues de la recherche sur la sylviculture et la production de bois de qualité, le Groupe Opérationnel s'appuiera sur le réseau des forêts témoins mis en place dans le PNR en 2014 et 2015. Des remesures des peuplements seront réalisées et des fiches-bilan de l'évolution des forêts seront éditées. Elles permettront d'analyser et de visualiser l'impact des coupes réalisées dans ces forêts. Un réel outil pédagogique sera, alors, créé permettant d'illustrer et d'évaluer les interventions sylvicoles conduites au regard de l'amélioration de la qualité du peuplement, de la préservation de l'écosystème forestier et des impacts paysagers.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la constitution du Groupe Opérationnel « Sylvoécologie dans les Pyrénées Centrales » pour stimuler l'innovation dans le secteur de la production sylvicole et décide d'en être membre. Il approuve la demande de FEADER.

VI – POINTS DIVERS

Convention de partenariat avec le SMECTOM et la Communauté de communes Couserans Pyrénées (CCCP) pour réaliser une opération de collecte de pesticides pour les particuliers dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides 2018 (20 au 30 mars 2018).

Luce RAMEIL explique que selon la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national (dite loi Labbé), modifiée par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019 ; les personnes publiques ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et promenades accessibles ou ouvertes au public depuis le 1er janvier 2017. Selon une étude menée dans le cadre du plan national Ecophyto, les jardins de France totalisent un million d'hectares et reçoivent chaque année environ 5 000 tonnes de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides). Pratiquement tous les jardiniers amateurs ont utilisé ou utilisent des pesticides sans avoir conscience de la dangerosité de ces produits pour eux ou pour la nature : seulement 32% estiment que ces produits sont dangereux. 20% considèrent que ces produits ne représentent aucun danger.

Il y a donc une nécessité d'accompagner les collectivités et les habitants dans des pratiques éco-responsables de tri des déchets et d'entretien des espaces verts.

Luce RAMEIL explique qu'une des actions portée par le SMPNR est une collecte de pesticides pour les particuliers organisée dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars 2018, afin de récupérer les bidons vides (EVPP) ou pleins (PPNU) de produits phytosanitaires auprès des particuliers au niveau des déchetteries et des jardineries. Cette opération sera l'occasion de sensibiliser les habitants aux pratiques éco-responsables de tri et de jardinage (compostage, techniques alternatives aux pesticides, ...).

Pour mener à bien cette action, Luce RAMEIL précise qu'il est nécessaire de passer des conventions de partenariat avec le SMECTOM du Plantaurel, la Communauté de communes Couserans Pyrénées et les jardineries partenaires.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la convention de partenariat avec le SMECTOM et la communauté de communes Couserans Pyrénées, pour réaliser une opération de collecte de pesticides pour les particuliers dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides 2018 (20 au 30 mars 2018).

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques

Luce RAMEIL explique que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège déploie, depuis 2017, sur tout le territoire ariégeois, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques.

Luce RAMEIL explique l'intérêt du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, pour ses besoins propres. Elle précise que le SDE09 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

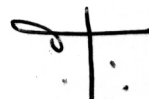
Jean-Louis ATTANE propose d'en délibérer.

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, approuvé par délibération du 15/12/2018 du Comité syndical du SDE 09 et décide d'y adhérer. Il autorise le Président du SDE 09, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont le SMPNR sera partie prenante.

Au terme de la réunion, Kathy WERSINGER annonce que la Commission permanente de la Région qui se réunit le 1er avril étudiera les premières fiches actions déposées par le PNR pour un montant de 239 000 €, soit 61 600 € de subvention demandée à la Région. Puis elle présente les objectifs de la Région Occitanie pour devenir une région à énergie positive. Elle encourage les élus à prendre les renseignements sur le site internet de la Région.

Une fois les thèmes abordés, le Vice-Président Jean-Louis ATTANE clôt la réunion.

Le Président
André ROUCH

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a vertical line and a small dot.